

en scène d'un concurrent qui se serait fait concéder les rivières et les anses d'où il retirait ses plus beaux profits.

M. Le Gardeur de Courtemanche, plus avisé ou plus prudent que M. Martel de Berhouage, commença par se faire concéder les endroits où la chasse et la pêche étaient les plus abondantes.

Le 17 octobre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois lui accordaient pour l'espace de dix ans, tout le territoire compris entre la rivière Kegaska et la rivière Kessesakiou. L'acte de concession disait "à commencer depuis la rivière dite Kegaska jusqu'à celle nommée Kessesakiou qui feront les deux bornes de la dite concession au milieu desquelles se trouve la rivière des Esquimaux où il a déjà un fort et un établissement."

A la fin des dix années de jouissance de sa concession, M. Le Gardeur de Courtemanche fut assez heureux pour la faire renouveler mais cette fois sa vie durant. Le brevet de concession, signé par le roi le 19 novembre 1714, disait "la baie de Phelypeaux avec quatre lieues de front sur la côte de Labrador." Le même brevet établissait M. Le Gardeur de Courtemanche commandant pour le roi à la côte de Labrador.

M. Le Gardeur de Courtemanche décéda à la côte de Labrador le 29 juin 1717.

Six mois plus tard, le 11 janvier 1718, le roi confirmait la concession accordée à M. Le Gardeur de Courtemanche en faveur de sa veuve, Marie-Charlotte Charest, du fils de cette dernière, François Martel de Brouage, né de son premier mariage, et des trois filles qu'elle avait eues de son mariage avec M. Le Gardeur de Courtemanche.

Où et quand mourut madame Le Gardeur de Courtemanche, née Marie-Charlotte Charest?

M. J.-Edmond Roy qui a tracé la carrière de chacun des membres de la famille Charest pas à pas depuis 1669 jusqu'à la fin du régime français, et a consigné le résultat de ses recherches dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, écrit qu'elle décéda à Saint-Joseph de la Pointe-Lévy au cours de l'année 1716. Il s'appuie sur une entrée du livre de compte